

## Pêche : histoire des étangs de l'Armagnac

Par Jacques Lapart



Pêche : histoire des étangs de l'Armagnac

Après la pêche traditionnelle dans la matinée du 23 février, la municipalité de Perchède organise une conférence au château de Pesquidoux, sur le thème de L'histoire des étangs de l'Armagnac, par Jacques Lapart (1).

Un thème qui a nécessité un travail considérable de déchiffrement des documents manuscrits conservés aux archives départementales. Il y a de la matière, car « l'administration a tout conservé, ainsi que les notaires ». Les procès aussi sont très instructifs.

### Un habitat féodal clairsemé

Les Romains ne sont pas venus dans l'Armagnac. Au haut Moyen-Âge, c'était, en grande partie, un pays de landes et de forêts avec un habitat clairsemé. Le Bas-Armagnac n'était pas habité.

Un événement important en 1355 : le pillage par l'armée anglo-gasconne qui a dévasté les petits villages. Il n'y a pas de bastides ou de très petites comme Monguilhem et Labastide-d'Armagnac. Noter que les habitants sont mécontents car la route Auch - Mont-de-Marsan s'arrête au Houga.

### Pas de cisterciens dans le Bas-Armagnac

Dans le Bas-Armagnac, il n'y a jamais eu de moines cisterciens, ni bénédictins. En revanche, l'abbaye de Saint-Pierre d'Éauze ainsi que celle de Saint-Mont, se sont fait recadrer par l'abbaye de Cluny et rétrograder au rang de prieurés au XIe siècle.

### L'étang, son rôle en Carême

Aux XVIe et XVIIe siècles, la reprise en main de l'Église catholique avec la Contre-Réforme, se concrétise notamment par l'accent mis sur le respect des 40 jours maigres du Carême. Les étangs jouent alors un rôle majeur et l'on pêche jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux. Un compte rendu de la visite pastorale d'un évêque indique que « les habitants du Bas-Armagnac ont de la chance : avec leurs nombreux étangs, ils ont du poisson frais en abondance ».

### L'étang, objet d'impôts et de transactions

Les étangs appartiennent très peu à la noblesse ou au clergé, mais surtout aux communautés (ancêtres de nos communes), à des bourgeois et à des propriétaires ruraux.

Une prescription royale exempte d'impôt les marais pour encourager leur assèchement. Certains malins veulent faire passer leurs étangs pour des marais. Il y a un cas exemplaire en 1778 et un autre en 1804.

Une grande enquête a lieu, en 1741, pour recenser tous les biens des communautés. Les mentions semblent assez justes, sauf pour les étangs : on connaît l'existence de ceux-ci par les actes notariés, mais certains villages ne jugent pas utile de les déclarer. Comme Perchède. Alors que le cadastre de 1832-1835 y en décrit deux. En revanche, Éauze est cité pour 18 étangs (6 moyens et 12 petits).

### Rôle économique des étangs

Les étangs rapportent autant qu'une métairie et font l'objet de nombreuses transactions. Et malheureusement aussi de vols de poissons. Ils sont au centre de toute une économie : l'herbage tout autour sert de pâturage, les berges produisent de l'osier pour la vannerie. On y vient rouir le lin et le chanvre. De plus, certains étangs, asséchés périodiquement, sont mis en culture, ou bien l'on y prélève de la bonne terre.

À partir du XVIIIe siècle, le nombre d'étangs commence à diminuer, mais il y a une incertitude sur le XIXe siècle, car les actes sous seing privé se développent au détriment des actes notariés. À partir de Napoléon III, il y a une vague d'assèchement des marais et des étangs pour faire de la place aux grandes cultures.



Jacques Lapart, Marie-Françoise et Bertrand de Pesquidoux



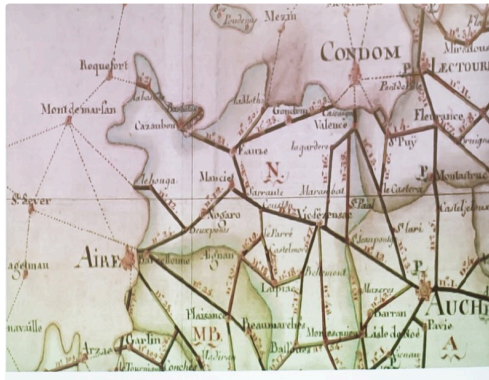
Jacques Lapart pendant sa conférence



L'assistance



Un conférencier très vivant



Desfirmans, ingénieur du roi, Carte générale des routes de la généralité d'Auch, 1781

La route s'arrête au Houga - Carte Desfirmans projetée par Jacques Lapart

**1705 pour les deux étangs de Bernède à Manciet**

*Ici présent stipulant et acceptant savoir les deux estangs de bernède dits Le grand et petit estang appartenant aud sieur couergues Et ce pour le temps et espace de six années et six peches faittes et parfaittes qui commenseront le Careme prochain et finiront Le Careme de l'année mil sept cent dix ...*

AD 32, 3E 8144 f322, acte retenu par Me Marsan notaire de Manciet

Vente de 2 étangs à Manciet en 1705 - Document projeté par Jacques Lapart

**des étangs à Labastide d'Armagnac, en 1729 ...**

*Le sieur sieur de Hartuc hab[itant] de cette ville, lequel de son bongré a Baillé a titre de ferme et arrentement pour six années et six peches d'une année chacune qui commencent presente avec la premiere peche au Careme prochain en faveur de Joseph Rozis boucher et antoine furcatte hote aussy hab de cette ville present Et acceptant les trois Etangs du lieu de hartuc appartenant audit Sr*

AD 32, 3E 32769 acte retenu par Me Dubutz notaire à Labastide d'Armagnac

Un boucher achète des étangs à Labastide - Document projeté par Jacques Lapart

**Plainte pour vol de poissons à l'étang de Bouit**

Suplie humblement sieur George Lapart fermier de la Compté d'Arblade Comtal disant qu'en cette qualité il avait sousaffermé il y a environ dix ans letang et moulin de St-Aubin en Bouit en votre juridiction au nommé Jean Lafargue munier D'Urgosse y habt, la peche dud Etang produisait chaque fois Environ huit cents francs mais on ne pouvait savoir par quel Contraste pourquoi les deux demieres peches dud Etang n'ont Produit qu'environ deux cents livres! Cette diminution surprena Tous ceux qui connaissent led étang mais le mystère ... Vient d'être heureusement découvert, led Lafargue ...

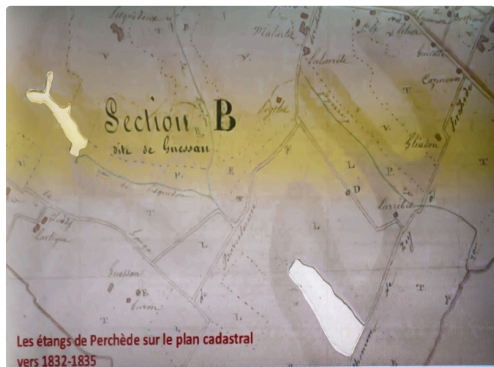
AD 32, 8.706

Plainte vol de poisson à l'étang de Bouit - Document projeté par Jacques Lapart

**Enquête de 1741**

Perchède

Grande enquête de 1741: à la page Perchède, pas d'étang mentionné - Document projeté par Jacques Lapart



Les 2 étangs de Perchède sur le relevé cadastral de 1832 - Document projeté par Jacques Lapart (les étangs éclairés par nous)